

Fiasco des saveurs dans le vapotage

Pour trouver des saveurs dans le vapotage, le comté de Youri Chassin est l'endroit parfait !

Québec, le 21 avril 2024 – Le **Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)** a récemment dévoilé des enquêtes qui révélaient, avec stupéfaction, que les boutiques de vapotage situées dans les comtés de Christian Dubé, François Legault et Éric Girard vendaient toujours des saveurs dans les produits de vapotage même si gouvernement de la CAQ les a rendues illégales. Une nouvelle étude commandée par le RTQ révèle que **toutes** les boutiques de vapotage du comté de M. Youri Chassin député Saint-Jérôme et aussi adjoint parlementaire du ministre de la Santé vendent elles aussi des saveurs dans leurs vapoterics, ce qui est illégal.

Entre le 1^{er} et le 8 avril dernier, les sept boutiques de vapotage situées dans le comté du député Youri Chassin ont été visitées. Un inspecteur engagé par le RTQ s'y est présenté en tant que client mystère. Il devait tenter d'acheter une vapoteuse jetable aromatisée ou encore, du liquide de vapotage avec nicotine sans saveur ainsi qu'une saveur en format séparé dans le but de la mélanger au liquide de vapotage. À chaque visite, il a clairement indiqué vouloir vapoter une saveur.

Les résultats obtenus sont assez inquiétants : 100% des sept boutiques de vapotage visitées dans Saint-Jérôme ont vendu des produits de vapotage aromatisés et sept sur sept ont vendu du *e-liquide* avec saveur à part mais conçu expressément pour être mélangé au liquide de nicotine.

De plus, cinq vapoterics sur sept ont vendu **EN PLUS** des vapoteuses jetables fruitées dont quatre de la marque « Boosted » avec code couleur en lieu et place d'une saveur. Dans une des boutiques, l'inspecteur a pu se procurer une vapoteuse jetable fruitée et identifiée de marque « Waka » avec un réservoir de 18 ml alors que la limite est 2 ml. Ce type de vente est carrément illégal.

Pour Michel Poulin, porte-parole du **Regroupement des tabagies du Québec** « *cela commence à devenir ridicule et excessivement choquant. On ne pourra pas laisser faire cela encore longtemps. On fournit des enquêtes et des preuves au ministre et à son adjoint parlementaire et ils ne font rien. Pire encore, quand les inspecteurs se présentent, ils cautionnent la vente de produits avec saveurs et ne donnent pas de contravention. Il est temps que le député Chassin interpelle son patron à la Santé pour qu'il se passent quelque chose* ».

Pour consultez le rapport, allez au : www.tabagies.com/nouvelles/